

Les activités sportives en entreprise garantissent la santé et le bien-être des salariés

Entretien avec

Frédéric Delannoy

Directeur technique national,
Fédération française du sport
en entreprise

Semaine sociale Lamy : À quelle date a été créée la fédération française du sport en entreprise ?

Frédéric Delannoy : Nous sommes une jeune fédération, créée en 2003 qui compte environ 40 000 licenciés. Mais nous existons depuis 1952 sous la forme d'une association du type « *amicale des clubs corporatistes* » promouvant le sport en entreprise, souvent en lien avec le comité d'entreprise. Vers la fin des années quatre-vingt-dix, la pratique du sport corporatiste a connu une baisse d'activité ; elle était très liée au mode de production dominant. La France industrielle a laissé la place à la France des services. La tendance n'était plus au sport en entreprise. Il a fallu s'adapter. Nous nous sommes beaucoup inspirés de ce qui se faisait dans les pays scandinaves et au Canada où la problématique du sport/santé intégrée au travail était déjà présente. Et l'association s'est transformée en fédération.

Quel est votre champ d'action ?

F. D. : Nous entendons développer pour les salariés des activités sportives pérennes dans une dimension santé/bien-être, garante selon nous de la performance économique et sociale de l'entreprise. Le premier axe de notre action consiste à fédérer. Nous organisons des activités selon un calendrier sportif (matches, courses, tournois...). Notre compétition la plus emblématique est les jeux nationaux des sports d'entreprise, déclinés en jeux européens et mondiaux. La fédération mondiale dirigée par notre président français a organisé en 2016 les JO des entreprises à Palma de Majorque. La deuxième édition a eu lieu en 2018, en France, à La Baule, avec 6 000 participants.

Vous accompagnez aussi les entreprises ?

F. D. : Oui, nous faisons du sur-mesure. Nous aidons les entreprises à créer des salles de sport

et prenons en charge les aspects techniques mais aussi juridiques. Nous pouvons, par exemple, pour valoriser le nouveau site d'une entreprise qui vient de déménager, organiser un cycle de randonnées à l'heure du déjeuner ou mettre au point une journée multi-sports pour s'approprier l'espace de travail (yoga et escrime dans les salles de réunion, ping-pong en utilisant les bureaux des collaborateurs, tir à l'arc dans les couloirs). Nous pouvons aussi organiser des manifestations sportives. Nous avons été capables de lancer des jeux européens pour les banques centrales européennes mais aussi d'initier une journée multi-sports pour une petite entreprise.

Quid de la formation ?

F. D. : C'est un autre axe de notre développement qui comporte trois volets. Nous formons sur des formats très courts les salariés sur les problématiques de santé au travail (prévention des TMS et RPS, analyse des métiers, exercices d'échauffement réguliers). Au sein des entreprises, nous formons aussi ceux qui vont pérenniser la pratique, que nous appelons « *les répéteurs* » et qui ne sont pas des éducateurs sportifs. Deuxièmement, nous nous préoccupons d'emploi, ce qui est assez atypique pour une fédération sportive. Nous

utilisons l'activité physique pour développer les compétences de salariés. Nous avons démarré avec les emplois d'avenir en 2012 (jeunes sans diplôme, sans qualification et sans expérience professionnelle). La Poste nous a sollicités sur ses 700 emplois d'avenir afin que nous mettions en place des situations pédagogiques à travers l'activité physique, censées développer les compétences des jeunes. Nous avons construit avec la DRH de La Poste sur la base de leurs référentiels métier des situations permettant de développer les compétences mais aussi les comportements, l'hygiène de vie... Les emplois jeunes ont désormais disparu ; nous avons réinvesti notre savoir-faire auprès des jeunes des missions locales. Troisièmement, nous travaillons sur la formation destinée aux professionnels de l'encadrement

← **Notre compétition la plus emblématique est les jeux nationaux des sports d'entreprise, déclinés en jeux européens et mondiaux**

du sport vers l'entreprise. Nous avons besoin d'adapter les compétences de ces professionnels à la connaissance du monde de l'entreprise qui ne recherche pas nécessairement la performance sportive. Nous avons créé un certificat de coach d'activité physique en entreprise (formation en distanciel de 35 heures) sur la connaissance de l'entreprise : qu'est-ce qu'un CSE ? Qu'est qu'une DRH par rapport à une direction de la QVT ou de la communication ?

Où en êtes-vous aujourd'hui ?

F. D. : Notre ambition portée par les futurs jeux olympiques à Paris est de franchir le cap d'un million de licenciés en quatre ans. Quatre salariés sur cinq et quatre entrepreneurs sur cinq voudraient développer l'activité physique dans leur entreprise. En réalité, un salarié sur huit pratique réellement.

Les salariés souhaitent trouver une activité qui leur convienne en gardant la possibilité d'en changer quand ils veulent. Du côté des chefs d'entreprise, il y a des blocages. Le premier sujet, celui de l'avantage en nature, est d'ordre réglementaire. Un amendement au PLFSS 2021 qui encourageait le sport en entreprise en ne le considérant plus comme un avantage en nature vient d'être rejeté. Il est possible que le texte évolue favorablement prochainement. L'autre problématique est celle de l'accident du travail : un accident pendant la pratique d'une activité physique en entreprise doit-il être considéré comme un accident du travail ? À cet égard, la fédération apporte des garanties avec des assurances en responsabilité civile pour les organisateurs et les entreprises qui couvrent le risque de l'accident du travail. Enfin, il faut savoir que l'encadrement du sport est une profession réglementée, très pointue. Ce qui fait peur aux entreprises.



Notre ambition portée par les futurs jeux olympiques à Paris est de franchir le cap d'un million de licenciés en quatre ans

Comment développer la pratique du sport en période de confinement ?

F. D. : Nous venons de mettre en place une solution digitale qui développe l'offre sportive de manière considérable en recensant sur tout le territoire l'ensemble des structures qui visent à développer l'activité sportive en entreprise. Nous les avons identifiés puis qualifiés grâce à notre formation de coach en entreprise. L'idée est de les mettre à disposition des entreprises qui peuvent acheter les cours. Les salariés peuvent suivre les sessions en visio sans que les participants puissent se voir entre eux. Seul, le coach est visible.

Il n'y a que l'employeur qui paie ?

F. D. : Tout est possible. L'employeur peut prendre l'intégralité des frais à sa charge ; à l'inverse, il peut ne rien payer ou seulement une partie des frais. Ce peut être aussi les CSE. Nous considérons toutefois que les salariés doivent verser leur obole, même symbolique. Il faut qu'ils s'engagent.

En quoi l'activité sportive est-elle aussi essentielle pour les entreprises ?

F. D. : L'organisation du travail dans les entreprises est source de sédentarité. On sait aujourd'hui que c'est une des premières causes de mortalité. Je suis persuadé que la sédentarité pourrait assez vite devenir l'amiante des 20/30 prochaines années. L'entreprise qui organise son travail autour de la sédentarité n'est pas à l'abri de voir sa responsabilité engagée. Elle doit absolument basculer vers une logique de prévention et rendre possible au plus vite une offre sportive.

Avez-vous identifié quelques bonnes pratiques ?

F. D. : À Saint-Malo, le groupe Roullier a investi plus d'un million d'euros pour construire un gymnase et des salles de sport pour ses collaborateurs. Il espère ainsi attirer les jeunes talents grâce à une ambiance

de travail où le bien-être est garanti. De son côté, le groupe Véolia développe une forte activité sportive. Il est partenaire de la course

de la diversité. Il est aussi très investi dans les jeux du sport en entreprise, nationaux, européens et mondiaux. Véolia utilise l'activité physique pour donner sens au groupe dans tous ses métiers et tous ses territoires. Il emmène plus de 150 personnes sur les jeux. La sélection n'est pas simple compte tenu de la forte demande. Véolia a mis en place une batterie de critères pour que tous les métiers et tous les pays soient représentés aux Jeux.

Doit-on intégrer le sport dans la QVT ?

F. D. : Lorsqu'Emmanuel Macron était candidat à la présidence de la République, il a suggéré un ANI sur le sport dans l'entreprise. Cette proposition n'a certes pas abouti mais reste d'actualité. Récemment, le rapport de la députée Charlotte Lecocq sur la santé au travail a intégré la dimension sportive dans les activités de l'entreprise. Nous sommes confiants. Le sport finira par être intégré à la démarche de QVT. ■

Propos recueillis
par Françoise Champeaux